

Plateforme d'Observation des Solidarités DREETS des Pays de la Loire

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°17 – 25/11/2025

Participants :

AREAMS : Sandra CUCINOTTA
ASPAM 49 : Frédéric NORGUET
Centre Hospitalier Loire Vendée Océan : Henri DE VILLEROCHÉ
CREAI : Marc Le GALLO
FMJI Pays de la Loire : Bénédicte DUPE
FNMJI Mayenne : ANDROUARD Jennifer
LCA Tutelle : Nazim SAHRAOUI
UDAF 85 : Amélie GUILLET

Animation/coordination POS :

DREETS : Elisabeth GALLARD et Raphaëlle MARIE
Compas : Michaël BERNIER

Ordre du jour :

- Simplification et adaptation du questionnaire afin de mieux répondre aux spécificités des mandataires individuels et des préposés d'établissement.

Questions nécessitant des ajustements :

Question Q1 – identification : retirer les noms et les prénoms pour les préposés et les mandataires individuels.

Question 17 : Adaptation des tranches d'âge afin de les aligner sur celles demandées par les DDETS pour les mandataires : moins de 25 ans / 25-39 ans / 40-59 ans / 60-74 ans / 75 ans et plus.

Question 18 : Refonte des tranches de revenus avec les catégories suivantes : Moins que l'AAH/ De l'AAH à moins que le-SMIC brut / Du SMIC brut à moins de 2,5 SMIC brut / De 2,5 SMIC brut à moins de 6 SMIC brut / 6 SMIC brut et plus

A partir de la question 19 (questions sur l'Activité) : ajouter à chaque question la possibilité de cocher une case « non connu ou non quantifiable »

Question 25 : Remplacement de l'intitulé « nombre de paiements » par « nombre de factures traitées et payées dans l'année », certains logiciels ne permettant pas d'identifier le nombre de paiements.

Question 26 : Étant donné que les données des services et des mandataires individuels sont déjà transmises aux DDETS, ne poser cette question qu'aux préposés, en l'adaptant aux tranches suivantes : moins d'un an / 1 à 3 ans / 3 à 5 ans / 5 à 10 ans / 10 ans et plus.

Question 33 : Préciser entre parenthèse « hébergement/aide-ménagère à domicile du Conseil départemental »

Suppression des questions 35 à 40, 42 et 43 : Données difficiles à collecter ou peu adaptées à l'activité des mandataires individuels.

Questions 44 à 46 : Préciser que ce sont les données « en cours au 31/12 ».

Suppression de la question 47 : Trop complexe à renseigner cette information selon les mandataires.

Suppression de la question 48 qui était en lien avec la question 47.

Deux nouvelles questions à poser uniquement pour les mandataires individuels : « Quotité de travail en ETP », « Disposez-vous d'un secrétaire spécialisé » et « Si oui, sa quotité de travail ».

Pour Information :

Un mail sera envoyé avant les vacances de Noël à l'ensemble des mandataires pour informer de l'envoi du questionnaire en janvier.